ANOVO
keep your digital world **smiling**

Communiqué de presse
Boulogne Billancourt, le 27 Janvier 2009

CONSOLIDATION FINANCIERE D'ANOVO : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AMELIORE LES CONDITIONS DE L'OPERATION AU PROFIT DE SES ACTIONNAIRES ACTUELS ET CONVOQUERA L'ASSEMBLEE GENERALE LE 20 MARS PROCHAIN

Face à ses difficultés financières et pour assurer la pérennité de l'entreprise, la société ANOVO a annoncé, le 5 décembre 2008, la signature d'un protocole d'accord avec quatre créanciers bancaires. Cet accord prévoit la cession par deux d'entre eux de leurs créances de 15 M€ de nominal au profit de la société Genesis Partners*, pour un montant de 4,5 M€, et le rééchelonnement sur 6 ans des 26,7 M€ de dette restante.

Le rééchelonnement de la dette est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital réservée à Genesis Partners, par incorporation de la totalité des créances cédées. Après opération, le ratio d'endettement net (gearing) passerait de 1,6 à 0,9 (sur la base des comptes au 30 septembre 2008). Le cash généré par l'exploitation suffirait à assurer le paiement des échéances de la dette résiduelle et ANOVO, fort d'une situation financière assainie, pourrait tirer avantage de sa croissance profitable.

Le Conseil d'Administration propose que l'augmentation de capital par incorporation de la créance soit réalisée à un prix de 2,40 € par action. Genesis Partners détiendrait alors 47,8 % du capital d'ANOVO. Une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société ANOVO (sur le fondement de l'article 234-9 2° du règlement général de l'AMF) a ainsi été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers par Genesis Partners.

Parallèlement, soucieux de préserver au mieux les intérêts des actionnaires actuels de la société et conscient de leur volonté manifestée de participer à l'opération de refinancement dans des conditions privilégiées, le Conseil d'Administration d'ANOVO a amélioré sa proposition initiale d'attribution de bons de souscriptions d'actions et prévoit désormais de leur attribuer gratuitement trois séries de bons (BSA1, BSA2 et BSA3).

Ainsi, pour 1 action détenue, chaque actionnaire recevrait 20 BSA1, 10 BSA2 et 8 BSA3** :

- 20 BSA1 donneraient le droit de souscrire à 1 action ANOVO au prix de 1,20 € pendant 1 mois à compter du lendemain de la réalisation de l'augmentation de capital réservée ;

- 20 BSA2 donneraient le droit de souscrire à 1 action ANOVO au prix de 1,60 € pendant les 12 mois suivants la période d'exercice des BSA1 ;
- enfin, 20 BSA3 donneraient le droit de souscrire à 1 action ANOVO au prix de 2,40 € pendant les 12 mois suivants la période d'exercice des BSA2.

En cas d'exercice de tous les BSA, la participation de Genesis Partners descendrait à 24 % et ANOVO disposerait alors d'une trésorerie additionnelle de 20 M€.

L'ensemble de l'opération fait l'objet d'une attestation d'équité (voir www.anovo.fr) et un rapport complémentaire actualisé sera disponible dans le courant de la semaine prochaine.

Un prospectus visé par l'AMF sera également disponible préalablement à l'Assemblée Générale.

ANOVO convoquera ses actionnaires en Assemblée Générale Mixte le 20 mars prochain sur première convocation afin de leur proposer d'approuver l'ensemble de cette opération.

(*) Société au capital de 500 000€ détenu à 50% par la société Saint Germain Participations, elle-même contrôlée par M. Christian Guilbert, et à 50% par les cinq principaux managers du groupe. Le rachat des créances bancaires a été notamment financé par une avance en compte courant de 4 M€ de Saint Germain Participations. Si l'Assemblée approuve l'opération proposée, une trentaine de managers pourront investir au sein de Genesis Partners dans des conditions analogues. Dans le cas contraire, Saint Germain Participations prendrait 94,5% du capital de Genesis Partners par incorporation du compte courant, les managers n'ayant pas vocation à détenir de la dette. Les détails sur le pacte d'actionnaires figureront dans la note d'opération.

(**) 10 actions détenues permettront la souscription de 10 actions en exerçant les BSA1, de 5 actions en exerçant les BSA2 et de 4 actions en exerçant les BSA3.

A propos d'ANOVO : *Avec un Chiffre d'Affaires de 350 M€ et 5.700 collaborateurs (2007/2008), ANOVO est leader paneuropéen du service après-vente des technologies numériques dans le cadre de l'offre Triple Play des grands Opérateurs des Télécommunications et du Multimédia (Voix/Données/Images). ANOVO dispose ainsi de 20 Centres d'Excellence Européens, gérant des volumes importants de produits avec un niveau de qualité reconnu. Pour plus d'informations, visitez notre site www.anovo.fr*

Compartiment C d'Euronext Paris - ISIN FR0010698217 (actions regroupées)
ISIN : FR0004152593 (actions non regroupées), FR0000181174 (obligations convertibles OCEANE)
Bloomberg : NOVO FP, Reuters : ANOV.LN

ANOVO
Direction Financière

Myriam Segura
Directeur financier
Tél. : 01 58 17 00 83
msegura@a-novo.com

ANOVO
Communication

Marc Thoumyre
Communication Manager
Tél. : 01 58 17 00 88
mthoumyre@a-novo.com